



Paris, le 25 novembre 2021

Monsieur le ministre,

Depuis le début de la pandémie mondiale, les personnels de la Vie Scolaire ont été fortement touchés avec un accroissement de leurs missions liées aux mesures sanitaires, lors des périodes de confinement, de période hybride et de reprise en présentiel. Parmi ces personnels en première ligne, les Assistant.es d'Éducation, ont été essentiels à la reprise d'un rythme scolaire « normal ».

Pourtant ces personnels demeurent encore et toujours « précaires parmi les précaires », avec une rémunération indigne et sans perspective professionnelle.

Si des discussions avec vos services ont pu avoir lieu lors de l'année scolaire passée avec quelques « mesures » comme le « contrat 3 ans » possible, elles n'ont pas été à la hauteur des enjeux pour ces personnels et ce sont faites à moindre coût !

Et que dire des éléments budgétaires 2022 les concernant !?

Une fois encore et de manière inexplicable, après plusieurs années d'effort pour ramener la prise en charge par le ministère de la rémunération annuelle des AE au niveau de ceux de l'Éducation Nationale (-251 € à la LFI 2019), le PLF 2022 a amplifié de nouveau l'écart à -1 411 €, soit environ 1 760 000 euros, écart cumulé à remettre à niveau au regard du PLF 2021 de l'Éducation Nationale. Peut-il y avoir un message plus méprisant du ministère à adresser à ces agent.es ? Sont-ils.elles donc considéré.es comme des AE « de seconde zone » ?

Pour toutes ces raisons, nos organisations CGT AGRI, SNETAP-FSU et SUD RURAL , réunies en intersyndicale déposent ce jour un préavis de grève pour la journée du jeudi 2 décembre 2021 permettant à tous les personnels de la vie scolaire de nos établissements de faire entendre leurs justes et légitimes revendications.

Soyez assuré, monsieur le ministre, de notre détermination à défendre ces personnels précaires.

Pour l'intersyndicale

Fabrice CARDON

secrétaire général adjoint chargé de la vie syndicale

